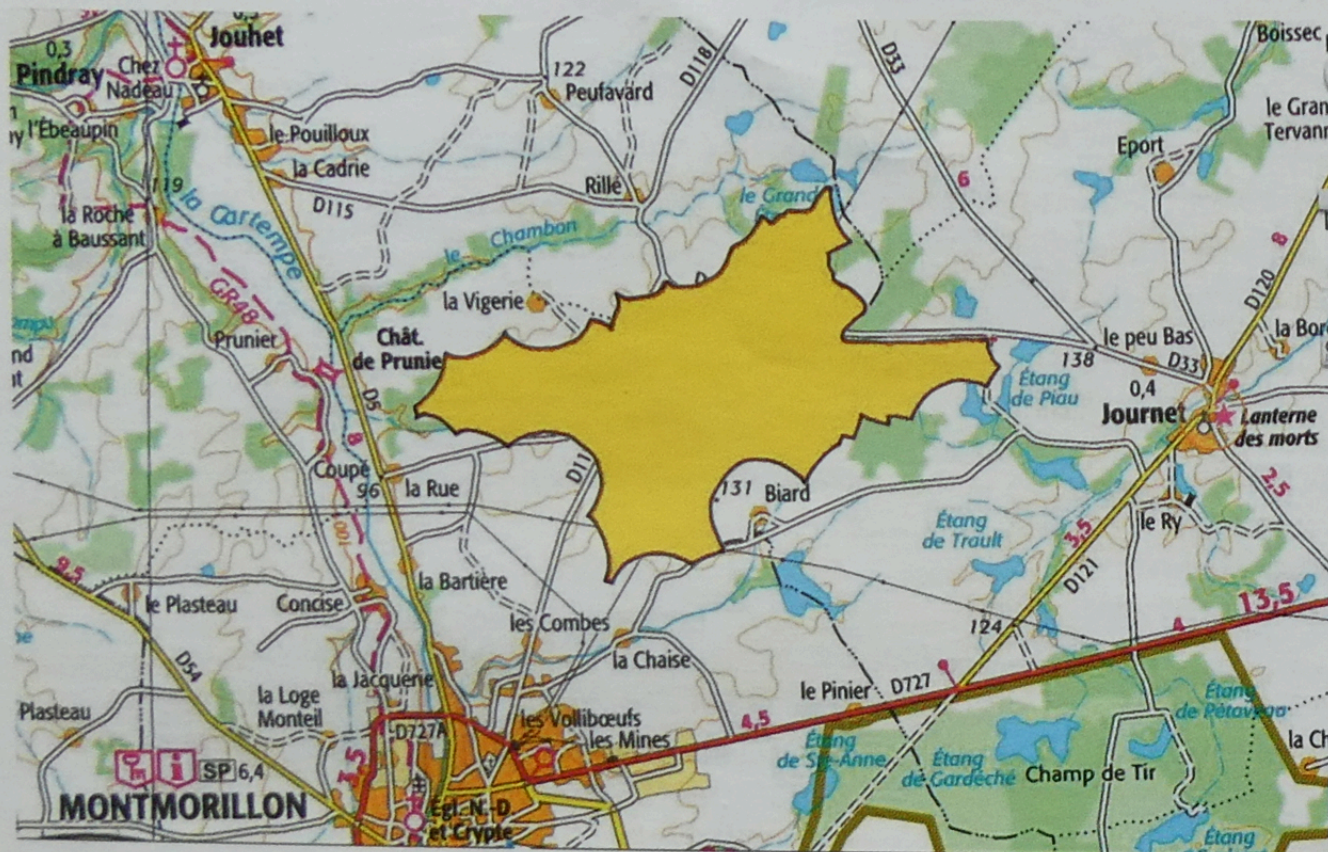


Zone retenue par le promoteur pour y construire des éoliennes industrielles de 185 à 200 mètres de hauteur...



Les sites et paysages de la vallée de La Gartempe et de ses affluents, dont la qualité est reconnue au niveau national, leurs richesses archéologiques, leurs monuments exceptionnels, le cadre de vie des montmorillonnais, notre patrimoine commun culturel et naturel qui est le fondement de notre identité, valent bien que l'on s'interroge sur le bilan coût-avantages de tels projets, et sur leur prétendue utilité.

Association pour la Sauvegarde de la Gartempe

Contact : paul.genet.asg@orange.fr

Le Vent Tourne à Jouhet

Contact : le-vent-tourne-a-jouhet@laposte.net

Et vous, vous en pensez quoi ?



Hauteur réelle du mât de mesure actuellement en place : 104 mètres.

Photo prise de la prairie de la Maison-Dieu - Institut Joël ROBUCHON

Les membres des Conseils Municipaux de Jouhet, Journet et Montmorillon ont accepté le lancement de ce premier projet de centrale d'éoliennes industrielles. Approuveraient-ils donc la destruction du cadre patrimonial emblématique du Montmorillonnais, et du cadre de vie de ses habitants ?

Ils accepteraient ainsi de participer à l'implantation anarchique de plus de 250 éoliennes couvrant un territoire de bocages reconnu comme un paysage-parc quasi unique à une telle échelle interrégionale : Le Montmorillonais, la Basse Marche et le Boischaut Sud.

Les éoliennes de Saint-Pierre-de-Maillé et celles d'Adriers se voient à plus de 20 kilomètres : où que l'on soit dans ce périmètre qui s'étend de Pleumartin à Bellac et à la Souterraine, les paysages seront écrasés par les éoliennes, visibles de partout.

A l'échelle du bassin versant de La Gartempe, c'est toute notre richesse patrimoniale paysagère et architecturale qui est en jeu, et, avec elle, les activités et l'économie liées au tourisme, source d'emploi et d'avenir.

L'éolien est inutile.

Il ne répond pas aux objectifs définis par les politiques nationales :

Comme vous le savez, dans notre région, le vent n'est pas régulier : **une éolienne ne tourne**, de façon efficace, **qu'un peu moins de 90 jours par an**.

Croyez vous que l'on atteindra même cela à Montmorillon, Jouhet et Journet ?

Mais vous, **vous consommez de l'électricité toute l'année**. Alors, pour compenser, il faut lancer des centrales gaz, charbon ou fioul, championnes des rejets de gaz à effet de serre, ce CO² que les éoliennes ne permettent donc pas de réduire.

Pourquoi promouvoir des éoliennes soi-disant fiables, alors qu'elles imposent en permanence le fonctionnement d'installations polluantes, qu'elles devaient normalement remplacer ou empêcher de construire ?

Comment peut-on encore croire qu'elles pourraient nous faire sortir du nucléaire !

L'éolien n'est pas économiquement rentable sans soutien massif par les finances publiques, et donc, par vous, le consommateur :

Or, pour s'attirer les faveurs de l'idéologie verte, **il rapporte à quelques uns grâce à un impôt** que l'Etat fait prélever sur nos factures d'électricité.

L'éolien est le seul domaine, aujourd'hui, où des entrepreneurs privés se voient proposer une telle "rente" garantie par l'Etat, et payée par nous....

Car, pour financer le coût du développement des énergies renouvelables et donc de l'éolien en priorité, **l'Etat a créé un nouvel impôt-taxe** : la Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE).

Retournez votre facture d'électricité et retrouvez la ligne CSPE qui vous coûtera de plus en plus cher : **le montant des factures d'électricité augmente avec le nombre des éoliennes !**

Ce surcoût est lié au tarif que l'Etat impose à EDF d'acheter l'électricité éolienne à **8,2 c€/kwh au lieu de 4,4 c€/kwh**.

Votre impôt, qui sert à rembourser EDF de la différence de 3,8 c€/kwh, **part directement dans les poches des industriels et des financiers de la filière à hauteur de 270 000 euros par an, et par éolienne**.

Alors que **pour** les communes, c'est-à-dire **chacun de nous**, il ne reste **rien...**, mais avec, en plus, toutes les conséquences néfastes.

L'éolien a des effets sur la santé des hommes :

De nouvelles études médicales et scientifiques continuent à voir le jour. Elles mettent l'accent sur la **nocivité de l'éolien industriel pour la santé humaine** en raison des bruits et surtout des infrasons produits

Dès 2006, un rapport de **l'Académie Nationale de Médecine recommande une distance minimum de 1500 m entre les éoliennes** d'une puissance supérieure à 2,5 MW **et les habitations**.

Néanmoins, **l'Etat français a autorisé une distance minimum de 500 mètres** entre toute habitation et une éolienne, **c'est insuffisant**.

Il est clair qu'il serait immoral que les enjeux politiques et économiques prennent le dessus sur la santé des individus !

La construction d'une centrale d'éoliennes industrielles implique la création de nouveaux paysages qui porte atteinte, de fait, à l'identité paysagère en place.

Les éoliennes détruisent l'identité paysagère en place, en nous imposant un paysage industriel. Elles portent atteinte à la composante essentielle de notre cadre de vie, de notre patrimoine commun culturel et naturel, qui est le fondement de **notre identité**.

Notre cadre de vie, et la précieuse image si valorisante qu'il présente, en font un patrimoine inestimable dont il est indispensable de protéger l'identité.

La France est la première destination touristique mondiale : qu'en restera-t-il pour l'économie de notre secteur avec la destruction de nos paysages patrimoniaux si particuliers et si valorisants pour notre région ?

Quoi qu'en disent les promoteurs, les éoliennes **dévalorisent fortement la valeur vénale des propriétés privées** comprises dans leur périmètre : actuellement, il faut compter une **baisse de votre patrimoine allant de -28 à -46 % de la valeur du bien**.

Le paysage saturé d'éoliennes perdra tout attrait, et portera **atteinte aux activités et à l'économie liées au tourisme**, la seule source d'emploi et d'avenir pour cette région.